

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Objet :

Marché À Procédure Adaptée relatif aux travaux de plomberie, fourniture et pose de WC, lavabos et douches à l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean L'Herminier



Adresse de l'acheteur:

Ecole de Reconversion Professionnelle
Jean l'Herminier
Route des Roches
76350 OISSEL

Service concerné : ALMO
(assistant local de maîtrise d'ouvrage)

Le CCTP comporte 12 pages

I- GENERALITES

I – 1. OBJET DU PRESENT MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux à exécuter sur le site de l'Ecole de Reconversion Professionnelle d'Oissel (ci-dessous désignée par le sigle E.R.P) concernant :

- ✓ A l'infirmerie
 - L'installation d'un WC, d'un lave-mains et la pose de carrelage au sol et de la faïence sur les murs
 - L'installation de deux cloisons de séparation et une porte
- ✓ Salle de bain stagiaires
 - L'installation de quatre cabines de douches et de quatre lavabos

I – 2. CONDITIONS DE PASSATION DU MARCHÉ

a) Procédure de passation

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il constitue une obligation de résultat de la part de son titulaire.

b) Allotissement

Le présent marché est découpé en 2 lots : chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les offres devront être présentées séparément pour chaque lot.

I – 3. GENERALITES

Les dispositions décrites ci-après font l'objet des devis descriptifs et quantitatifs énoncés qui devront obligatoirement être chiffrés avec tous les prix unitaires par l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, reprises, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, taxes, main d'œuvre

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur vérifiera, sous sa propre responsabilité, les opérations et quantités mentionnées au devis descriptif, et les complétera le cas échéant afin de

prévoir dans ses prix l'ensemble des travaux et installations nécessaires au complet achèvement des travaux de son lot.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au CCTP, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'effectuer, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra signaler, le cas échéant, les omissions, imprécisions ou contradictions qu'il pourrait relever dans les documents écrits ou graphiques du dossier de ce marché, et demander les éclaircissements nécessaires.

Une omission n'aura pas pour effet de soustraire l'entrepreneur à l'obligation d'exécution des ouvrages en état de fonctionnement, tels qu'ils sont dessinés ou décrits, pour le montant forfaitaire du marché.

De même, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une erreur ou omission susceptible d'être relevée dans les documents du marché, pour refuser l'exécution des travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages, ou prétendre à un supplément de prix.

L'entrepreneur sera réputé s'être parfaitement rendu compte sur plans et sur place de la disposition et de l'état des lieux, des possibilités d'accès, de manœuvres d'engins mécaniques, de dépôt de matériaux et prendre en compte ces informations dans le chiffrage des travaux. De même, il aura pris connaissance du dossier technique amiante.

I – 4. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Les travaux devront être réalisés au plus tard le 26 février 2010.

Publication du marché semaine 48/2009 (les dossiers de consultation sont adressés aux entreprises en semaine 48).

Visites sur site, semaine 48 à 50/2009.

Réception des offres au plus tard le 16 décembre 2009 à 17h00.

Analyses des offres, décision d'attribution en semaine 1/2010.

Notification aux soumissionnaires fin semaine 1/2010.

Début de chantier à partir du 1^{er} février 2010, fin du chantier le 26 février 2010.

Les candidats peuvent prévoir un délai plus court, qu'ils préciseront dans leur offre.

I – 5. MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage de ce marché est l'E.R.P d'Oissel représentée par M. Jacques CONARD, directeur.

Ecole de Reconversion Professionnelle
Château des Roches
Route des roches
76350 OISSEL
☎ 02.35.64.70.70
📠 02.35.64.12.87

Le service en charge de ce projet d'aménagement d'un toilette et la réhabilitation d'une salle de bain collective, est représenté par M. Laurent LETAILLEUR, Assistant Local de Maîtrise d'Ouvrage.

I – 6. MATERIAUX PRESCRITS ET EQUIVALENCE

Les marques, les caractéristiques techniques et spécifiques citées dans les différents articles de la description des ouvrages, l'ont été pour situer les niveaux des prestations souhaités par l'E.R.P. Chaque entrepreneur peut proposer un matériau ou matériel équivalent.

Il aura alors l'obligation de joindre à son offre les fiches techniques des produits qu'il propose de mettre en œuvre. Dans le cas où cette obligation ne serait pas remplie, ce sont les produits prescrits qui seront mis en œuvre. Tous les produits doivent répondre aux normes en vigueur.

I – 7. NORMES ET REGLEMENTS

Les installations seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur dans son édition la plus récente, à tous les DTU et avis techniques sur les matériaux et matériels.

Ne sont pas considérées comme travaux supplémentaires les modifications imposées par les organismes de contrôle et notamment en cas d'application des règlements de sécurité, des normes, des textes de lois et des règles de l'art en vigueur lors de la remise de l'offre de l'entreprise.

D'une manière générale, les indications données dans le présent document ne portent que sur les points non précisés par les règlements, en aucun cas sur les règlements que l'entrepreneur déclare, par le fait même de sa soumission, parfaitement connaître et respecter.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date de remise de l'offre, il appartiendrait à l'adjudicataire, sous sa seule responsabilité, d'en informer le maître de l'ouvrage, par écrit avec accusé.

II - DEFINITION DES EQUIPEMENTS SOUHAITES

II – 1. GENERALITES

Lot n°1 :

Le titulaire ou le mandataire effectuera à l'ERP l'aménagement d'un cabinet de toilette avec carrelage et faïence complet, la réalisation de deux cloisons de séparation et l'installation d'une porte.

Lot n°2 :

Le titulaire ou le mandataire effectuera à l'ERP l'installation de quatre cabines de douches et de quatre lavabos.

La prestation portera dans un premier temps sur l'étude et la définition des besoins en fonction de la réglementation en vigueur.

La seconde étape sera celle de la réalisation des travaux. Le titulaire aura à sa charge la réalisation des travaux avec la contrainte de continuité de service lors des travaux.

Son installation devra être effectuée dans les règles de l'art.

L'entrepreneur du présent marché prévoira le chiffrage de l'installation complète à l'E.R.P décrit ci-après :

II – 1.1 LOT N°1 : « REALISATION D'UN CABINET DE TOILETTE »

Le titulaire ou le mandataire effectuera les travaux décrits ci-dessous :

* Pièce n°1 (cf plan page 8/8) :

- ✓ La pose d'une cloison à l'intérieur du cabinet de toilette avec une porte d'accès pour intervenir sur le chauffe-eau existant
- ✓ Le carrelage complet de la pièce (sol et murs)
- ✓ La fourniture et pose d'une cuvette suspendue avec rampe handicapé
- ✓ La fourniture et la pose d'un lave-mains

* Pièce n°2 (cf plan page 8/8)

- ✓ La pose d'une cloison à l'entrée de l'infirmerie

* Les travaux de finition et de parfait achèvement

* Le repliement des installations et le nettoyage de fin de chantier

II – 1.2 LOT N°2 : « REALISATION SALLE DE BAINS »

Le titulaire ou le mandataire effectuera les travaux décrits ci-dessous :

* Pièce n°3 (cf plan page 12/12) :

- ✓ La pose de deux cloisons de calfeutrage
- ✓ La préparation des trous pour les siphons des douches
- ✓ Attente de la pose du carrelage par l'entreprise Galati
- ✓ La pose de faïence sur les 2 cloisons
- ✓ Le montage des cloisons des quatre douches ainsi que le raccordement des robinetteries
- ✓ La pose d'un radiateur sèche serviette
- ✓ Le montage et le raccordement des quatre lavabos

* Les travaux de finition et de parfait achèvement

* Le repliement des installations et le nettoyage de fin de chantier

II – 1.3 DELAIS

Les travaux sont à réaliser entre le lundi 1^{er} février 2010 et le vendredi 26 février 2010.

II – 1.4 NORMES ET REGLEMENTS

Le titulaire ou le mandataire devra se référer aux normes, règlements, fascicules de documentation en vigueur et notamment :

Aux DTU relatifs aux travaux prescrits

III - MATERIAUX – PRODUITS - COMPOSANTS

III – 1. PROVENANCE DES MATERIAUX

L'ensemble des matériaux mis en œuvre dans les ouvrages du présent C.C.T.P. devra provenir d'usines ou fabricants agréés par le maître d'œuvre.

D'une façon générale, l'entrepreneur sera tenu de justifier, à tout moment, sur demande du maître d'œuvre, la provenance des matériaux et matériels au moyen de fiches d'agrément ou de lettres signées par le fournisseur au tout autre document en tenant lieu.

Les provenances des matériaux devront être soumises à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel, et en tout état de cause, bien avant la date prévue au planning pour le début de mise en œuvre.

Aucune prolongation du délai contractuel d'exécution ne sera accordée en cas de retard.

III – 2. CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

III - 2.1 Généralités

Avant toute opération d'approvisionnement, et de mise en œuvre, l'entrepreneur sera tenu de soumettre à l'agrément préalable du maître d'œuvre :

- la liste des matériels qu'il se propose d'employer
- pour chacun d'eux, l'indication de sa provenance, ses caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques attestées par un laboratoire et permettant de vérifier sa conformité aux normes.

III - 2.2 Exigence de qualité

Les matériels et appareillages seront sélectionnés parmi ceux portant un label ou un agrément de qualité. Les caractéristiques des appareils cités dans le présent CCTP ne sont données que pour définir avec précision le type et la qualité de la prestation demandée.

L'entrepreneur est libre de prévoir des matériels équivalents en qualité, caractéristiques et performances étant entendu qu'en dernier ressort, il appartient au maître d'ouvrage de se prononcer sur l'équivalence prétendue.

Lorsque les marques des appareils ne sont pas spécifiées dans le descriptif, l'entrepreneur devra, à la remise de son offre, donner toutes les précisions nécessaires.

Pour l'appareillage qui ne serait pas défini dans le descriptif ou dans l'offre de l'entrepreneur, le maître d'ouvrage reste libre de choisir la marque qui lui convient.

III – 3. DESIGNATION DES INSTALLATIONS

Les matériels et appareillages seront sélectionnés pour répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

Lot n°1 :

3.1 Réalisation des cloisons

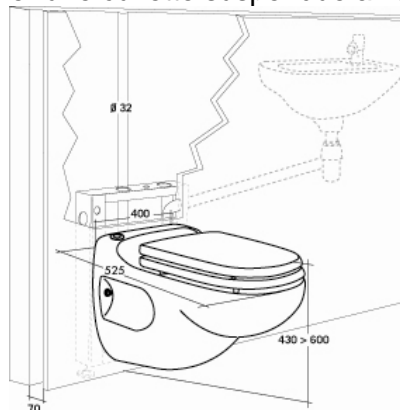
Dans un premier temps, il faut réaliser une cloison au fond de la pièce n°1 afin de fermer la partie chauffe-eau ; une porte sera posée sur la gauche de cette cloison.

Ensuite une cloison d'une hauteur maximum de 1m85 sera réalisée pour faire une séparation entre l'entrée du cabinet de toilette et l'accès à la salle d'attente de l'infirmerie.

3.2 Installation des toilettes et du lave-mains

Un doublage sera réalisé sur le mur n°1 sur toute la hauteur de la pièce (qui sera ramenée à 2m90 par la pose d'un faux plafond réalisé par nos soins).

Ce doublage permettra d'installer une cuvette suspendue ainsi qu'un lave-mains.



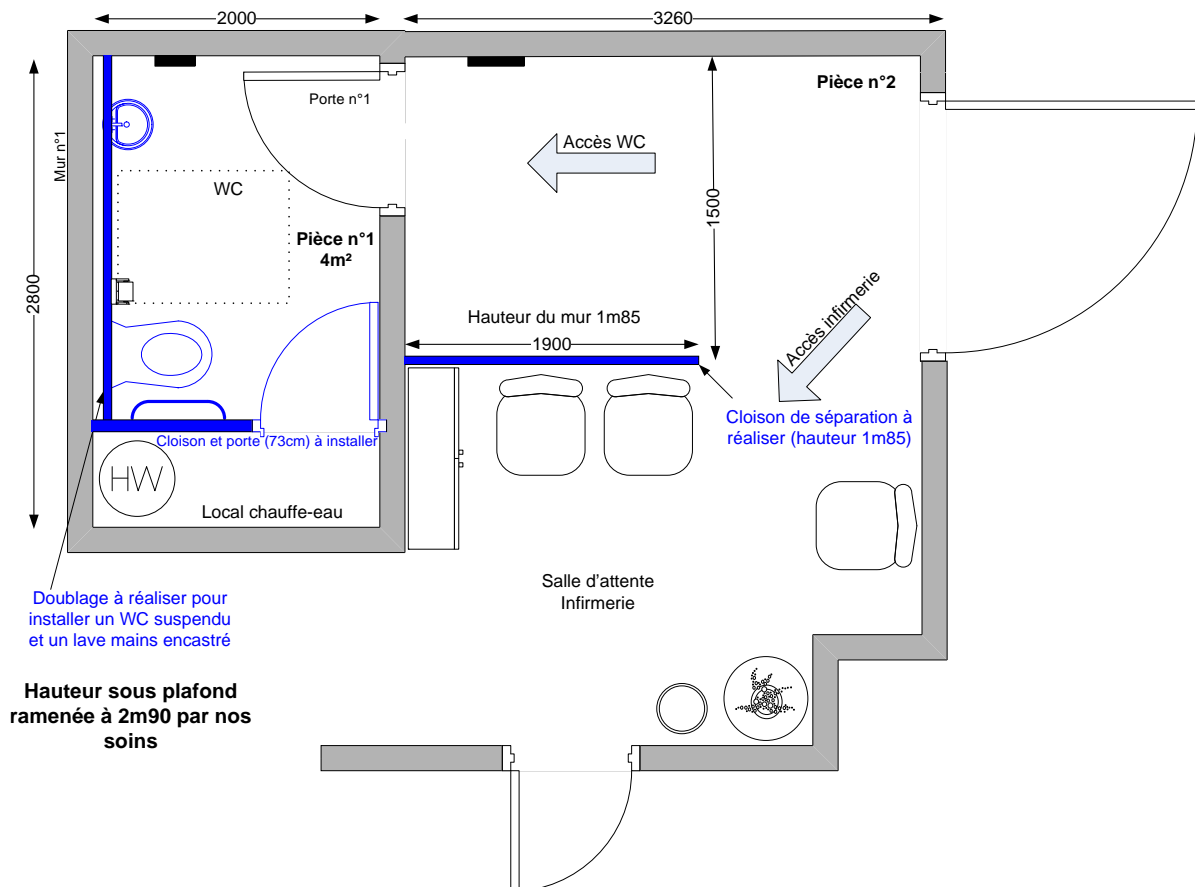
Une proposition de plus-value sera proposée pour un système complet Sanybroyeur.

3.3 Réalisation du carrelage

Le sol devra être entièrement carrelé avec du carrelage 30x30 antidérapant de couleur à définir. Une barre de seuil sera aménagée entre la jonction de la porte n°1 et le couloir.

Tous les murs devront être entièrement carrelés avec du carrelage blanc 15x15 ou 20x20.

3.4 Plan d'implantation WC à l'infirmérie



Aménagements à respecter afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Extrait des recommandations concernant les cabinets d'aisance :
<http://www.erp.oissel.onac.org/wcnormes.jpg>

Lot n°2 :

3.5 Réalisation des douches (plan page 12/12)

- Perçage de la dalle et pose des siphons
- Réalisation du carrelage complet de la pièce (effectuée par l'entreprise Galati), pendant ce temps, raccordement des vidanges dans le faux plafond de la salle B23 (un étage en dessous)
- Réalisation d'un mur de doublage pour cacher les arrivées d'eau existantes
- Pose de la faïence sur le mur du fond
- Installation de la robinetterie des douches

⇒ Panneau de douche inviolable, montage à plat 1000mm alu laqué mitigeur temporisé (photo ci-contre)

- Pose des cloisons de séparation style Sanicab pour :

- ⇒ 3 douches de 1000mmx1500mm avec une porte standard de 626mm
- ⇒ une douche spécifique pour accès handicapés de 1600x1500 avec une porte de 860mm



- Installation des portes :

- ⇒ Supportées par 3 paumelles : 1 paumelle centrale à ressort de rappel à réglage de force et 2 paumelles axe libre en nylon.
- ⇒ Verrou : verrou à targette coulissante en aluminium incorrodable.
- ⇒ Fixation par vis indémontables de l'extérieur.
- ⇒ Décondamnable de l'extérieur par clé spéciale.



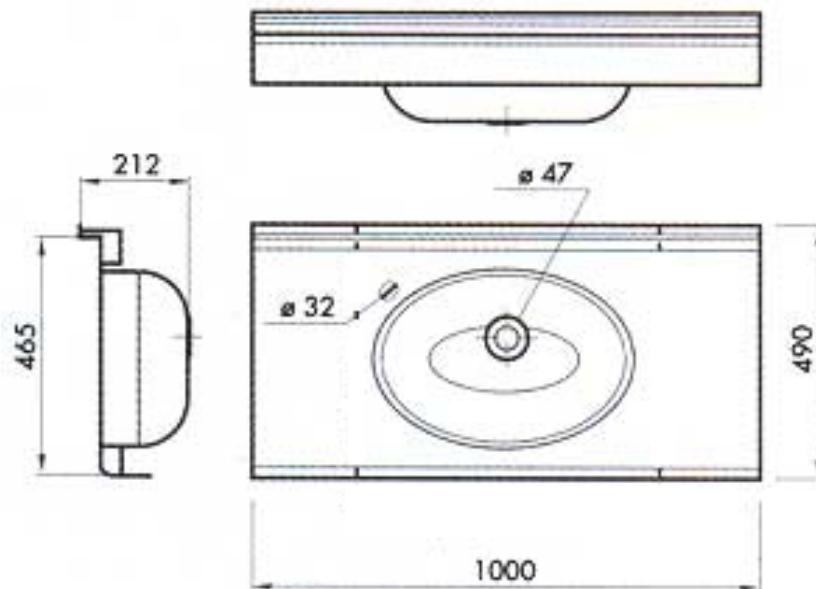
- Pose d'un radiateur sèche-serviette de type Acova Clipper chauffage central blanc 1810x509 de référence **UCR-172-050**



3.6 Réalisation des lavabos

- Attendre le carrelage complet de la salle
- Réalisation d'un mur de doublage pour cacher les arrivées d'eau et les vidanges existantes
- Réalisation de la faïence au dessus des lavabos jusqu'à une hauteur de 2m
- Installation des lavabos encastrables et tablettes comme décrit ci-dessous et raccordement des arrivées d'eau et des vidanges.

Le choix des lavabos doit être identique ou équivalent au modèle Sanivasque 1000 blanc séparées par une console en stratifié massif compact.



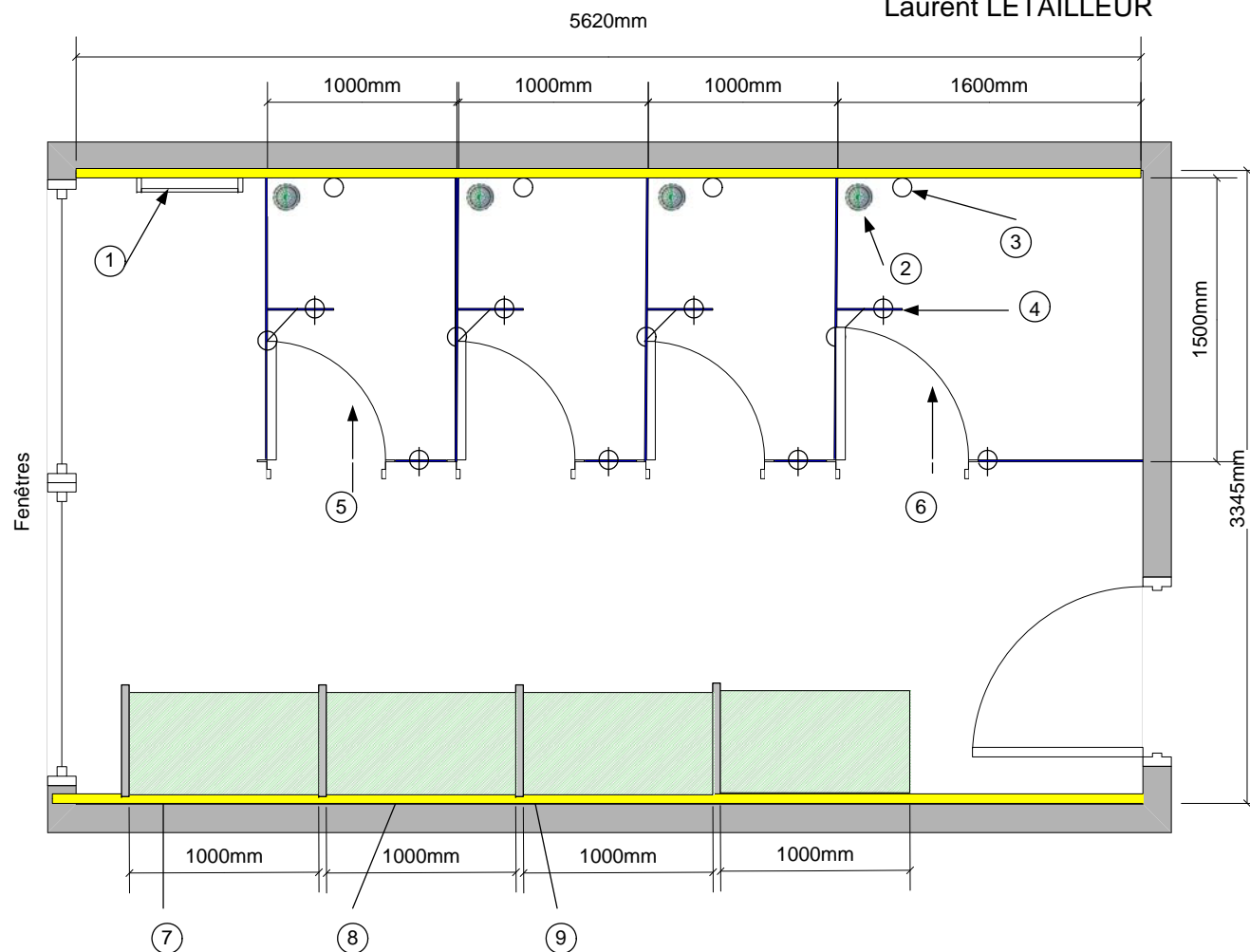
3.6 Autres précisions

Les travaux suivants seront réalisés par nos soins :

- Déplacement de la porte de la salle de bain, démontage lavabos et douches actuels
- Réalisation d'un faux plafond PVC
- Installation et mise en conformité électrique (éclairage, prises, volet, VMC)
- Finitions (fibre et peinture)
- Remplacement de la fenêtre actuelle par des vantaux.

3.7 Plan d'implantation salle de bain

- ① Radiateur Acova Clipper UCR-172-050
- ② Siphon
- ③ Panneau de douche inviolable, montage à plat
1000mm alu laqué mitigeur temporisé
- ④ Cloison de séparation 350mm + porte serviettes
- ⑤ Porte douche standard 626mm
- ⑥ Porte douche accès handicapés 860mm
- ⑦ et ⑧ Sanivasque 1000 blanc
Largeur 1000 mm
Profondeur 490 mm
Hauteur : 212 mm
Vasque : 340 x 500 x 160 mm
- ⑨ Console en stratifié massif compact



12/12

26/11/2009

Ecole de Reconversion Professionnelle
Jean l'Herminier
Route des roches
76350 OISSEL

Téléphone : 02.35.64.70.70 fax : 02.35.64.12.87 courriel : letailleur@erp.oissel.onac.org